

Le français est enseigné en discipline fondamentale. C'est la première langue nationale. La dotation horaire de la première année comprend l'enseignement de la diction.

ANNEE	1	2	3	4
DF	6	4	4	4

L'enseignement du français, langue maternelle ou de scolarité, fait siens les objectifs généraux de l'enseignement public, tels qu'ils sont énoncés dans l'article 4 de la loi sur l'instruction publique.

A cet effet, il "aide chaque élève à développer sa personnalité, sa créativité et ses aptitudes intellectuelles, il contribue à préparer chacun à participer à la vie sociale, culturelle, civique et politique du pays, en affermissant ses facultés de discernement et son indépendance de jugement".¹

Par sa position centrale dans la scolarité genevoise, cet enseignement contribue par ailleurs au développement de compétences nécessaires à l'apprentissage des autres disciplines.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- L'enseignement du français vise la maîtrise de la langue comme moyen d'expression et de communication. Il construit et développe les compétences de compréhension et d'interprétation du discours d'autrui, ainsi que les capacités d'expression personnelle tant orale qu'écrite. Il favorise également la maîtrise de la pensée discursive et des méthodes de travail.

- L'enseignement du français est aussi celui de la culture d'expression française, au sein de laquelle la littérature se situe au premier plan. Elle est étudiée dans une perspective historique et critique, afin que l'élève acquière un savoir culturel et qu'il enrichisse ses connaissances personnelles.
- L'enseignement du français s'efforce enfin de développer la curiosité, la sensibilité et le sens critique de l'élève.

OBJECTIFS FONDAMENTAUX

LECTURE ET INTERPRÉTATION

ATTITUDES

L'enseignement du français, par la lecture approfondie d'œuvres d'époques, de genres et de sujets différents et variés, stimule l'intérêt et la curiosité de l'élève, et surtout il éveille et développe sa sensibilité esthétique et son sens critique.

APTITUDES

L'enseignement du français propose l'étude et l'analyse d'œuvres littéraires en les situant, comme signes d'une civilisation, dans leur contexte socioculturel, en les reliant à l'histoire littéraire, à celle des idées et des formes, ainsi qu'aux grands mouvements artistiques.

¹ Alinéas b) et c) de l'article 4 de la loi sur l'instruction publique.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX**LANGUES ET COMMUNICATION**

L'étude des langues vivantes permet à l'élève d'acquérir et de développer des compétences et des connaissances qui le rendent capable de comprendre des personnes parlant d'autres langues que la sienne et de s'en faire comprendre.

LANGUES ET PENSÉE

L'étude et la pratique des langues vivantes contribuent à la structuration de la pensée par l'exercice de la réflexion, de l'analyse et de l'argumentation.

La connaissance d'autres cultures permet de développer des attitudes ouvertes et tolérantes envers d'autres modes d'appréhension du monde.

LANGUES ET CULTURE

L'approche d'œuvres littéraires produites dans d'autres langues permet à l'élève de s'ouvrir à d'autres mondes culturels que le sien et d'apprécier sa propre culture par contraste et complémentarité. Elle favorise la perception des diverses formes artistiques et le développement du sens esthétique. Cette étude permet une

réflexion sur les thèmes présentés dans les textes littéraires, soit les relations de l'homme à lui-même, à autrui, à la société et au monde.

LANGUES ET EXPRESSION DE SOI

L'étude des langues vivantes enrichit l'expérience personnelle de l'élève et lui permet d'exprimer son vécu affectif, imaginaire et créatif.

ATTITUDES

Par des exercices tels que le jeu de rôle, l'improvisation, le travail du corps et de la voix, la maîtrise du trac, le cours de diction contribue à la mise en disponibilité de l'élève pour la suite de son évolution et pour une participation active à sa formation, ainsi qu'à son insertion dans la société.

APTITUDES ET SAVOIRS

A travers le jeu, sous la direction d'un artiste de théâtre, l'élève apprend à se mettre à la place de l'autre, à formuler le non-dit ou le sous-texte (c'est-à-dire à rendre compte de l'écart entre ce que l'on exprime et ce que l'on veut réellement dire), à prendre conscience de ses moyens d'expression et de ses limites, et à réduire le décalage entre ce qu'il dit et ce que l'autre comprend, donc à communiquer.

MÉTHODES DE TRAVAIL

L'enseignement du français a aussi pour objectif de rendre l'élève autonome par l'acquisition des méthodes de travail suivantes :

- la connaissance et la maîtrise des outils liés à l'étude de la langue et des littératures (exercices de prise de notes, consultation des ouvrages de référence, élaboration d'une bibliographie ou d'un dossier, par exemple);
- l'apprentissage du travail individuel et du travail en groupe.

Le cours de français est donc le lieu privilégié où s'acquièrent des méthodes d'analyse et de travail sur les textes, ainsi que les instruments nécessaires à leur approche critique.

LIENS AVEC D'AUTRES DISCIPLINES

L'enseignement du français, langue maternelle ou de scolarité, est naturellement interdisciplinaire: il est en relation avec la plupart des autres disciplines dans les domaines de la lecture et des méthodes de travail; il est un appui dans les domaines de la parole et de l'écriture.

Il vise autant la connaissance des œuvres elles-mêmes que celle des savoirs connexes qui permettent leur compréhension.

Il fait appel à d'autres formes d'expression artistique et, pour comparaison, aux littératures étrangères.

SAVOIRS

L'enseignement du français a pour objectif la connaissance de la littérature d'expression française - notamment romande - dans sa diversité, du moyen âge à nos jours.

ÉCRITURE

ATTITUDES

L'enseignement du français écrit exerce et développe la créativité de l'élève.

APTITUDES

L'enseignement du français vise à faire acquérir et à diversifier les moyens écrits nécessaires à une maîtrise du langage qui soit adaptée aux multiples situations de communication, dans les études comme dans la vie culturelle, politique et sociale: écrits de circonstance, compositions d'imagination, narrations, textes poétiques et dramatiques, résumés, commentaires, dissertations.

Il accorde une importance toute particulière à l'apprentissage et à la pratique de l'argumentation.

SAVOIRS

L'enseignement du français renforce et approfondit autant la connaissance des textes de genres différents que les savoirs indis-

pensables à leur rédaction et les compétences langagières (orthographiques, grammaticales ou lexicales) utiles à leur bonne exécution.

EXPRESSION ORALE

En classe de français

L'enseignement du français se donne les mêmes objectifs en matière d'expression orale qu'en matière d'écriture.

ATTITUDES

L'enseignement du français stimule chez l'élève le sens de l'écoute et l'attention à autrui.

APTITUDES

L'enseignement du français développe la capacité d'identifier les particularités de la langue orale et accorde une place privilégiée à l'oral soutenu.

Il favorise chez l'élève une meilleure connaissance des situations d'élocution déterminées par les circonstances et les destinataires.

SAVOIRS

L'enseignement du français a pour objectif la maîtrise de compétences variées, notamment celles qui sont nécessaires à la lecture, à la récitation, au débat, aux exposés et aux explications de textes.

En classe de diction

L'enseignement de la diction, à raison d'une année dans le cursus de l'élève, entraîne l'expression verbale et non verbale, de façon intensive et variée, et ce dans un espace approprié.